



ASSEMBLEE GENERALE

67^{ème} SESSION ORDINAIRE

INTERVENTION DE

**S.E.M. FAURE ESSOZIMNA GNASSINGBE,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Vérifier au prononcé

New York, le 26 septembre 2012

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,

Monsieur le Secrétaire général,

Mesdames et messieurs,

Je tiens, avant toutes choses, à adresser mes chaleureuses félicitations à M. Vuk Jeremic pour la confiance que toute la famille des Nations Unies a placée en lui, en le désignant à la haute charge de Président de la 67^e session de notre Assemblée Générale.

Je voudrais également saisir l'occasion, pour réitérer au Secrétaire général, M. Ban-ki Moon, le soutien du Togo pour toutes les actions qu'il ne cesse d'engager en vue de promouvoir la paix dans le monde.

Nous apprécions, à leur juste valeur, les immenses efforts qu'il déploie en Afrique et dans bien d'autres régions du monde, en vue de trouver une issue pacifique aux conflits qui les minent en privilégiant le dialogue, la médiation et la concertation.

Le choix de placer la présente session de notre Assemblée générale sous une thématique centrale axée sur le règlement pacifique des différends est un choix judicieux et je voudrais m'en féliciter. Il nous permet en effet, dans le monde complexe où nous vivons aujourd'hui, de renouer avec la vocation originelle et les valeurs fondatrices de l'Organisation des Nations Unies.

Au fil des décennies, notre Organisation commune s'est fait le devoir de répondre aux multiples défis que pose un monde en perpétuelle mutation. Elle reste présente et active sur tous les chantiers qui portent en eux la promesse d'un progrès pour l'humanité.

Cependant, malgré nos efforts, malgré les avancées enregistrées çà et là dans le domaine technologique, économique et social, l'on constate malheureusement que l'usage de la force continue d'occuper une place trop importante dans les relations internationales.

En maintes occasions, le recours à l'usage de la force armée a été choisi, sans avoir épuisé les voies pacifiques de règlement des différends.

Le continent africain a malheureusement payé et continue de payer un lourd tribut face à cette propension à vouloir gagner du temps en écourtant prématurément les processus de règlement pacifique des différends. Or, l'expérience a montré que même dans les rares cas où le recours aux armes a permis à l'une des parties à un

conflit de l'empoter, à brève échéance la paix durable et la stabilité ne sont pas acquis.

C'est pourquoi mon pays, le Togo, se réjouit que cette 67^e session de l'Assemblée générale nous donne à tous l'occasion de revisiter les valeurs originelles de la Charte des Nations Unies, pour mieux guider nos actions face aux défis du monde contemporain.

En effet, il est peut-être temps, mesdames et messieurs, de réinscrire au cœur de l'agenda international le dialogue entre les nations. Mais nous devons aujourd'hui aller plus loin et faire également du dialogue au sein des nations, un axe important de l'action en faveur de la paix.

Le dialogue au sein des nations est en effet le corollaire indispensable du dialogue entre les nations. Il doit être encouragé et cultivé au même titre, car il est le prélude à la préservation de la paix entre les nations.

En effet, le monde contemporain étant marqué par l'interdépendance, il est rare que les mésententes qui dégèrent en conflits internes, faute de dialogue, que ces conflits n'aient des répercussions sur les pays voisins. La crise syrienne et le climat d'insécurité grandissante qui prévaut aujourd'hui dans la zone sahélo-sahélienne en est une parfaite illustration.

C'est pourquoi je voudrais exhorter notre organisation commune et ses Etats membres à persévérer dans les efforts qui sont déjà déployés pour faire du dialogue au sein des nations une pièce maîtresse de son dispositif pour la prévention des conflits dans le monde.

Encourager le dialogue au sein des nations, revient, avant tout, à adopter une démarche constructive qui se soucie de promouvoir les valeurs universelles en tenant compte des réalités propres à chaque pays mais aussi des spécificités locales et régionales. C'est aussi responsabiliser, par divers moyens, les citoyens quel que soit le pays où ils vivent, à la culture de la paix, de l'écoute mutuelle et au sens du compromis afin de faire du dialogue une valeur transversale dans nos sociétés modernes.

Dans cette optique, l'Union économique et monétaire ouest-africaine que le Togo a l'insigne honneur de présider et qui jouit désormais d'un statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies, a décidé lors de sa session de mai 2012 à Lomé d'accorder, au-delà des questions purement économiques, un degré de priorité élevé aux questions de paix et de sécurité. Cette option inédite pour une organisation régionale à vocation économique est fondamentalement guidée par le souci de faire du dialogue un outil privilégié de prévention des conflits.

Je reste à cet égard profondément convaincu qu'une décentralisation de la prévention et du règlement des conflits mettant à contribution le potentiel des organisations sous-régionales reste l'une des options les plus viables pour pérenniser le maintien de la paix dans le monde. Leur proximité avec le champ géographique et les racines historiques et culturelles des conflits sont un atout majeur qui doit être davantage capitalisé dans la prévention et le règlement des différends.

Cependant la responsabilisation accrue des organisations sous-régionales ne doit pas être un prétexte pour justifier une forme de renoncement déguisé à nos responsabilités collectives dans le domaine de la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde. En tant que membres des Nations Unies, nous n'avons nullement le choix, car la communauté de valeurs qui nous unit est une exhortation permanente à cultiver la solidarité et même la complémentarité entre les objectifs spécifiques des organisations sous-régionales et la quête de l'universalité qui est le fondement même des Nations Unies.

Sur ce point, il est à noter que le protocole portant création en 2002 d'un Conseil paix et sécurité au sein de l'Union africaine avait suscité en son temps beaucoup d'espoir. Calqué sur le modèle du Conseil de sécurité des Nations Unies, ce nouvel outil institutionnel était censé permettre à l'Union africaine d'intervenir directement dans les pays en crise. Malheureusement les récentes expériences, qu'il s'agisse de celle de la Libye ou de celle de la Côte d'Ivoire, ont révélé que face aux antagonismes qui caractérisent la communauté internationale, cet outil n'a pas pu combler les attentes.

Ces débuts modestes confirment l'impérieuse nécessité d'une collaboration étroite entre les mécanismes régionaux de maintien de la paix et le système mis en place depuis des décennies par l'Organisation des Nations Unies pour assurer la sécurité collective internationale.

Je voudrais dans cette perspective, joindre ma voix à celles des orateurs qui m'ont précédé pour inviter toute la communauté internationale à se mobiliser pour aider tous les acteurs institutionnels animés de bonne volonté, à appuyer le Mali dans sa détermination à recouvrer, au plus vite, son intégrité territoriale et à rétablir la paix afin que la période transitoire qui s'est ouverte soit couronnée de succès.

Ce devoir de solidarité nous interpelle tous, car les récents événements qui ont eu cours dans la partie nord du continent africain, ont mis une fois de plus en exergue, la triste réalité suivant laquelle la résorption des tensions, la prévention et le règlement des conflits internes comportent toujours des enjeux qui vont largement au-delà des Etats pris individuellement.

Fort de son expérience des deux dernières décennies, marquées par des soubresauts politiques majeurs, le Togo qui s'honore de siéger aujourd'hui comme membre non-permanent au Conseil de sécurité, s'inscrit résolument dans cette dynamique de recherche permanente de la paix axée sur le dialogue et la concertation.

A cet égard, je voudrais, au nom de mes compatriotes, saluer du haut de cette tribune, l'Organisation des Nations Unies, les autres organisations internationales ainsi que tous les pays amis et les partenaires de bonne volonté, qui ont dans un passé récent, aidé les Togolais à accepter d'emprunter la voie du dialogue pour surmonter les pesanteurs du passé. Ce choix avisé leur a permis d'amorcer l'édification d'un pays nouveau, réconcilié avec lui-même et tourné sur le monde.

Notre sentiment de gratitude est d'autant plus profond que nous avons pu mesurer en quelques années les progrès économiques et sociaux qu'il est possible pour les Togolais de réaliser par eux-mêmes parce qu'ils vivent en paix et en harmonie entre eux, avec leurs voisins et avec le reste du monde.

Nous avons en effet renoué avec la croissance économique, nous intensifions les efforts pour asseoir une meilleure gouvernance sur le plan politique et économique à travers des réformes institutionnelles et constitutionnelles de grande envergure. Nous avons à cœur de les mettre en œuvre dans le respect de l'agenda républicain.

D'année en année, les libertés publiques se sont enracinées au Togo. Le pluralisme politique qui est à présent profondément ancré dans les mœurs togolaises connaît un prolongement naturel avec le droit reconnu à tous les citoyens de manifester en toute liberté, en respectant bien entendu la réglementation en vigueur.

Au Togo, l'enjeu aujourd'hui est de consolider la reprise économique ; de favoriser un ancrage définitif de la démocratie et de l'Etat de droit, de promouvoir l'indivisibilité des droits de l'homme pour propulser le pays vers de nouveaux succès, en particulier dans le domaine social, où les attentes sont à la fois nombreuses et pressantes.

Bien entendu, les progrès réalisés ces dernières années dans le domaine économique, politique et social restent encore fragiles. C'est pourquoi le gouvernement reste attentif aux différentes vues qui s'expriment sur les meilleurs moyens de les consolider. Nous avons choisi de faire de la recherche du consensus un axe central de la gestion des affaires de l'Etat.

C'est dans le même esprit que le gouvernement togolais s'efforce d'appréhender, avec un esprit d'ouverture, l'effervescence qui gagne la classe politique à la veille des élections législatives. Le dialogue étant relancé, j'ai bon espoir qu'il puisse

susciter une plus large adhésion au sein de la classe afin que ses conclusions soient largement acceptées.

Notre priorité immédiate est de réussir des élections législatives transparentes, libres et pacifiques. Nous tenons en effet à hisser le Togo au rang des pays qui ont su éradiquer le syndrome de la violence avant, pendant et après les élections.

Toute proportion gardée, force est de reconnaître que cette violence a malheureusement fait des élections une des causes de mortalité dans diverses régions du monde. Ce fléau a causé tant de ravages tant en perte de vies humaines qu'en destructions matérielles sur le continent africain qu'il est urgent de tout mettre en œuvre pour éviter sa réédition au Togo ou ailleurs. C'est une responsabilité à la fois individuelle et collective. Aucune force ne doit être laissée de côté dans le combat qui est engagé à tous les niveaux pour éviter que les élections soient synonymes de violences et de chaos.

La société civile a, dans ce domaine crucial, un rôle prépondérant à jouer. Les Etats doivent l'aider à mieux s'organiser pour jouer pleinement son rôle et constituer une sorte de vigie citoyenne qui contribue véritablement à l'évolution des sociétés humaines.

Mais en retour, les organisations de la société civile doivent faire preuve de probité et de désintéressement. Les organisations de la société civile, ne doivent pas s'aligner sur les positions des factions belligérantes ou prendre fait et cause pour les protagonistes des luttes politiques. La société civile ne doit pas être le cheval de Troie des formations politiques.

De part leur proximité avec les citoyens, les organisations de la société civile devraient s'émanciper des chapelles politiques pour contribuer à l'essor des sociétés humaines dans les domaines clefs de la vie économique et sociale.

Je salue à cet égard la décision qui a été prise, il y a quelques années, d'encourager le militantisme citoyen, en accréditant les organisations de la société civile reconnues pour leur utilité auprès du Conseil économique et social des Nations Unies.

C'est un moyen judicieux de favoriser chez ces organisations citoyennes une prise de conscience aiguë de leurs responsabilités face aux grands enjeux contemporains, aux crises économiques, aux crises environnementales, aux aspirations à la démocratie et aux libertés qui, tout en prenant des formes nouvelles, ne doivent pas bloquer l'élan de nos sociétés.

Monsieur le Président

Monsieur le Secrétaire général

Mesdames et messieurs,

La lutte des peuples pour des sociétés plus ouvertes et plus démocratiques ne doit pas s'estomper aux frontières des Nations-Etats. Cette lutte doit se prolonger à l'échelle internationale où les règles du jeu se doivent également d'évoluer pour tenir compte des changements majeurs qui sont intervenus depuis la création des Nations Unies.

Or depuis 1945, les règles essentielles qui régissent le fonctionnement du Conseil de sécurité des Nations Unies sont littéralement figées dans un immobilisme de plus en plus révoltant. Il est évident que le maintien du statu quo dans un contexte de changement profond ne peut que générer de graves dysfonctionnements.

L'incapacité du Conseil de sécurité à s'entendre sur certains dossiers de grande importance en est une parfaite illustration et repose avec acuité la question de la réforme de cet organe qui est au cœur de tout le dispositif des Nations Unies. Ce chantier mille fois ouvert et toujours reporté à plus tard mérite aujourd'hui une attention totale et immédiate.

A cet effet, le Togo tient à réaffirmer solennellement son soutien indéfectible à l'initiative de l'Union Africaine, visant à doter le continent africain, suivant des modalités qui restent à définir, d'une représentativité plus adéquate au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Je crois fermement qu'il appartient aux nations, qui ont le privilège de siéger depuis toujours comme membres permanents au Conseil de sécurité, de faire un petit pas qui permettra à l'humanité tout entière de faire un grand bond en avant.

Ce geste me paraît vital car il est la condition sine qua non pour générer une nouvelle dynamique, celle qui nous permettra d'apporter collectivement des réponses plus concertées, plus audacieuses, plus déterminées et de forger ainsi une gouvernance mondiale plus adulte, plus émancipée avec une grande capacité de discernement.

Je vous remercie pour votre aimable attention.